CRÉPY en VALOIS
MODERNITÉ & TRADITION

DEPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT DE SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 4 juillet 2023 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 28 juin 2023

Conseillers en exercice :	33
Conseiller présents :	20
Nombre de pouvoirs :	8
Nombre de votants :	28

Etaient présents :
Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, MARIE-JOSE FERREIRA, Olivier GRARD, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :
Françoise NIVESSE, pouvoir à Murielle WOLSKI, Julien PICHELIN, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Bernard HERBETTE, pouvoir à Michel SPEMENT, Eliane DANH SANG, pouvoir à Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, pouvoir à Vincent CORNILLE, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, pouvoir à Catherine LECOMTE.

Est désigné secrétaire de séance : Catherine LECOMTE

DEL 2023-07-09
VENTE IMMOBILIERE – LOCAL LYS DU VALOIS

Rapporteur : Murielle WOLSKI

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2241-1,

Vu l'engagement d'achat de la Société d'économie mixte immobilière de la Ville de Crépy-en-Valois (SEMIVAL), société anonyme immatriculée au RCS de Compiègne sous le SIRET n° 784 238 370 00026 en vue de la création d'un FabLab 3D. Ce projet de tiers lieu, regroupant 3 espaces : innovation, formation et co-working, a pour objectifs de favoriser l'innovation et l'entreprenariat techniques, économiques, écologiques et sociaux sur le territoire du Pays de Valois, par une démarche d'expérimentation et le transfert de savoir-faire.

Considérant que cet engagement d'achat n'est assorti d'aucune condition suspensive,

Considérant que ce local, acquis par la Commune en 2007, est demeuré à l'état brut, sans aménagements, qu'il est actuellement inutilisé et sera vendu libre de toute occupation,

Considérant l'accord des parties sur une vente au prix d'achat initial par la Commune, soit 279.000 €,

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20230704-DEL2023-07-09-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Vu l'avis du service France Domaine en date du 3 mai 2022, prorogé pour 18 mois en date du 23 mai 2023,

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Décider la vente, au profit de la SEMIVAL, Société d'économie mixte immobilière du Valois, enregistrée au RCS de Compiègne, n° de SIRET 784 238 370 00026, du bien immobilier sis allée des Lys du Valois à Crépy-en-Valois, sur la parcelle cadastrée AV467 de la zone UAc du Plan Local d'Urbanisme, composé d'un local brut non aménagé d'une superficie de 310 m² et d'une terrasse de 95 m², situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 1 allée des Lys du Valois constituant le lot n°63, distinct de la copropriété, du fait d'une division en volume lors de son acquisition,

- Dire que cette vente aura lieu moyennant la somme de 279.000 €, payable au comptant le jour de la signature de l'acte,

- Préciser que les frais d'acte notarié et tous les autres frais afférents à cette cession seront supportés par l'acquéreur,

- Confier, pour le compte de la Commune, la rédaction des actes à l'Office notarial « Claire MALDERET-HOFFMANN, Samuel MORIN-ELIND, Jean-Baptiste VALETTE, Notaires associés », sis 62 avenue Levallois-Perret à Crépy-en-Valois,

- Donner tous pouvoirs au Maire pour signer la promesse de vente et l'acte de transfert de propriété à intervenir, ou donner procuration pour le faire, ainsi que pour signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette affaire,

- Dire que la recette sera imputée au compte 77-775-01 « Produits des cessions » du budget général.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 4 juillet 2023.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 07 JUIL. 2023

Catherine LECOMTE
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

MAIRIE DE CRÉPY-en-VALOIS (Oise)

MAIRIE DE CRÉPY-en-VALOIS (Oise)

INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.
Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20230704-DEL2023-07-09-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023